Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_2_2026_86-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GONDRAN

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 15 juillet à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Clémence MORINIÈRE, Maire de SAINT GONDRAN, en suite de convocations en date du 08 juillet 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le même jour.

Présents : Mmes – M.

Clémence MORINIÈRE	Patrice NOBLET	Charlotte STROEYMEYT
Christophe HELBERT	Alain BEAUMANOIR (arrivée à 17H20)	Anthony GUIHÉNEUF
Véronique LEROY	Elisabeth JAGOT	Camille LE BOULCH
Pierre POUSSIN	Bruno PELLOIS	Miléna MARTIN (arrivée à 18h26)
	Jean-François CHÉNEDÉ	Olyana THÉ

Étaient Absents Excusés : Mme, M. Anthony GUIHÉNEUF, M. Pierre POUSSIN, M. BEAUMANOIR et Mme MARTIN.
Était Absent : Néant.
Procuration (1) : Mme Stéphanie VILGICQUEL a donné procuration à M. Camille LE BOULCH.

Autre personne présente : Mme Christine DELABROSSE, secrétaire générale de mairie, auxiliaire du secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 juin 2026-*Délibération N°2/2026/86*

Rapporteur : Mme Clémence MORINIÈRE

Mme la Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 05 juin 2026, diffusé au élus du conseil municipal le 22 juin 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15 ;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 05 juin 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers municipaux,

Le conseil Municipal, après délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 juin 2026 tel qu'annexé par 15 voix POUR dont1 procuration, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE.

Fait et délibéré le 20 juillet 2026
Pour extrait conforme,
La Maire,
Clémence MORINIÈRE

MAIRIE DE SAINT-GONDRAN

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_2_2026_86-DE

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_2_2026_86-DE

Procès-verbal du Conseil Municipal ordinaire en date du 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à 17h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Clémence MORINIÈRE, Maire de SAINT GONDRAN, en suite de convocations en date du 1er juin 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le même jour.

Présents : Mmes – M.

Clémence MORINIÈRE	Patrice NOBLET	Charlotte STROEYMEYT
Christophe HELBERT	Alain BEAUMANOIR (arrivée à 17H20)	
	Elisabeth JAGOT	Camille LE BOULCH
	Bruno PELLOIS	Miléna MARTIN (arrivée à 18h26)
Stéphanie VILGICQUEL	Jean-François CHÉNEDÉ	Olyana THÉ

Étaient Absents Excusés : Mme Véronique LEROY, M. Anthony GUIHÉNEUF, M. Pierre POUSSIN, M. BEAUMANOIR et Mme MARTIN.
Était Absent : Néant.
Procurations (2) : Mme Véronique LEROY a donné procuration à M. Christophe HELBERT et M. Pierre POUSSIN a donné procuration à Mme Clémence MORINIÈRE.

Copie remise à tous les Elus (présents + absents) le 22 juin 2026.

Pour rappel, l'ordre du jour :

1- Election du secrétaire de séance
2- Démission d'un conseiller municipal à la date du 26 mai 2026 et installation du 1er suppléant dans l'ordre de la liste – Mise à jour du tableau du Conseil Municipal
3- Intervention de l'Association BRUDED
4- Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 avril 2026
5- Sénatoriales : Présentation des modalités de l'élection et informations reçues suite à la visite de Mme PATRU - Election des 3 (trois) délégués titulaires et des 3 (trois) délégués suppléants
6- Commissions communales – Suite démission d'un élu, mise à jour de 2 commissions : « Sécurité-Défense incendie et sécurité - Plan communal de Sauvegarde » et « Bâtiments communaux et suivi de travaux-Transports et mobilités collectifs et douces (chemins pédestres et voies cyclables »
7- Désignation d'un représentant « Biodiversité » auprès de l'ALEC suite démission d'un élu
8- Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS – Mise à jour suite démission d'un élu
9- Année scolaire 2026-2027 : Subvention communale aux familles dans le cadre des « Aides extra scolaires »
10- Années scolaire 2026-2027 : Subvention communale aux familles « Voyages scolaires avec hébergement » et « Sorties scolaires à la journée sans hébergement »
11- Années scolaire 2026-2027 : Subvention attribuée aux familles dans le cadre des « Centres aérés – Centre de loisirs »
12- Frais de restauration des enfants scolarisés au primaire (maternelle et élémentaire) Année scolaire 2026-2027 : Versement de la participation communale aux communes de scolarisation

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_2_2026_86-DE

13- Construction d'une salle multifonctions : Présentation de l'avancée du dossier et proposition de validation de l'esquisse en date du 16 février 2026 en vue de lancer la phase APS (Avant-Projet Sommaire)
14- Communication : Nouvelle lettre d'infos bimestrielle – Publications sur facebook et sur l'application Intramuros – Fréquence du St GONDRAN Mag
15- Questions diverses

Election du secrétaire de séance-*Délibération N°1/2026/70*

Rapporteur : Mme Clémence MORINIÈRE

Mme LE BOULCH Camille, candidate, est élue secrétaire de séance par l'assemblée **par 12 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE.**

Démission d'un conseiller municipal à la date du 26 mai 2026 et installation du 1er suppléant dans l'ordre de la liste – Mise à jour du tableau du Conseil Municipal-*Délibération N°2/2026/71*

Rapporteur : Mme Clémence MORINIÈRE

Mme la Maire rappelle le courrier de démission de M. Matthieu FRANCO réceptionné en mairie le 26 mai 2026 dont copie a été transmise à la même date à l'ensemble des élus du Conseil Municipal.

M. le Maire indique que la date d'effet de cette démission est celle du 26 mai 2026, date de réception en mairie de ladite correspondance.

Mme la Maire demande au Conseil Municipal d'acter officiellement cette démission qu'elle regrette et d'installer le nouvel élu qui est le 1er suppléant dans l'ordre de la liste à savoir, M. Anthony GUIHÉNEUF.
Mme la Maire propose de mettre à jour le tableau du Conseil Municipal.

Après échanges et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE :

- Prend acte de cette démission dont copie du courrier est annexé à la présente délibération.
- Installe au sein du Conseil Municipal M. Anthony GUIHÉNEUF.
- Met à jour le tableau du Conseil Municipal, ci-après annexé.
- Autorise Mme la Maire à signer tous documents en lien avec la présente délibération.

Intervention de l'Association BRUDED-*Délibération N°3/2026/72*

Rapporteur : Mme Clémence MORINIÈRE

Mme la Maire rappelle l'adhésion à BRUDED de la commune de Saint Gondran pour la durée du mandat actuel 2026-2032 au tarif de 0.36 € par habitant (660 habitants population totale Insee au 1er janvier 2026) soit 237.60 € pour l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_2_2026_86-DE

Mme le Maire rappelle que BRUDED est une association française ouverte aux communes et intercommunalités de Bretagne et Loire Atlantique. Le but de cette association est de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable. Pour cela, elle met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.

Madame la Maire remercie la référente « Terrain » de BRUDED (Mme Camille MENEC) pour être venue présenter à la nouvelle équipe municipale les actions et champs d'intervention de BRUDED et lui donne la parole.

Présentation faite, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir :

-Remercie la référente « Terrain » de BRUDED de sa présence et de la présentation des différentes actions menées par cette association Loi 1901.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 avril 2026-*Délibération N°4/2026/73*

Rapporteur : Mme Clémence MORINIÈRE

Mme la Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 29 avril 2026, diffusé au élus du conseil municipal le 1er juin 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15 ;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 29 avril 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers municipaux,

Le conseil Municipal, après délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 avril 2026 tel qu'annexé par 13 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE.

Sénatoriales : Présentation des modalités de l'élection et informations reçues suite à la visite de Mme PATRU - Election des 3 (trois) délégués titulaires et des 3 (trois) délégués suppléants - *Délibération N°5/2026/74*

Rapporteur : Mme Clémence MORINIÈRE

Vu le décret N° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

a) Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Messieurs Patrice NOBLET et Alain BEAMANOIR (2 membres les plus âgés),

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_2_2026_86-DE

- Mme Olyana THÉ et Mme Charlotte STROEYMEYT (2 membres les plus jeunes).

La présidence du bureau est assurée par Mme la Maire.

b) Les candidatures groupées enregistrées :

Mme la Maire rappelle l'objet principal de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Mme la Maire indique que doivent être élus trois (3) délégués titulaires et trois (3) délégués suppléants.

c) Élection des délégués titulaires

Il est procédé au vote après enregistrement des candidatures groupées des délégués titulaires de :

- Clémence MORINIÈRE,
- Patrice NOBLET,
- Elisabeth JAGOT.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme Clémence MORINIÈRE : 13 voix
- M. Patrice NOBLET : 13 voix
- Mme Elisabeth JAGOT : 13 voix

Mme Clémence MORINIÈRE, M. Patrice NOBLET et Mme Elisabeth JAGOT ayant obtenu la majorité absolue et déclaré accepter le mandat sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

d) Élection des Délégués suppléants

Il est procédé au vote après enregistrement des candidatures groupées des délégués suppléants de :

- Camille LE BOULCH,
- Christophe HELBERT,
- Stéphanie VILGICQUEL.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Mme Camille LE BOULCH, M. Christophe HELBERT et Mme Stéphanie VILGICQUEL ayant obtenu la majorité absolue et déclaré accepter le mandat sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_2_2026_86-DE

Commissions communales – Suite démission d'un élu, mise à jour de 3 commissions : « Sécurité-Défense incendie et sécurité - Plan communal de Sauvegarde », « Bâtiments communaux et suivi de travaux-Transports et mobilités collectifs et douces (chemins pédestres et voies cyclables » et « Environnement –nature, Cadre de vie, Transition énergétique et Climat »
Délibération N°6/2026/75

Rapporteur : Mme Clémence MORINIÈRE

Mme la Maire rappelle que la préparation des dossiers soumis au Conseil Municipal et la réflexion sur les sujets d'intérêt communal nécessitent la mise en place de commissions communales à caractère permanent.

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de constituer ces commissions rappelant que la Maire en est la Présidente de droit. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme la Maire, l'adjoint ou le conseiller municipal délégué ayant reçu délégation pourra convoquer lesdites commissions et les présider.

Mme la Maire rappelle la démission de M. Matthieu FRANCO à la date du 26 mai 2026 et l'installation de M. Anthony GUIHÉNEUF en tant que conseiller municipal.

Par conséquent, Mme la Maire précise qu'il y a lieu de mettre à jour les trois commissions communales dans lesquelles M. FRANCO avait été désigné, à savoir :

- « Sécurité – Défense incendie et sécurité – Plan Communal de Sauvegarde (PCS) »,
- « Bâtiments communaux et suivi de travaux – Transports et mobilités collectifs et douces (chemins pédestres et voies cyclables ».
- « Environnement-nature, Cadre de vie, Transition énergétique et Climat »

1/Mme la Maire propose de mettre à jour, pour la durée du mandat, le tableau des commissions communales. Elle rappelle que les membres sont désignés par vote à bulletin secret mais précise que le conseil municipal peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Par conséquent, Mme la Maire propose de voter la désignation des membres des commissions à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 13 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION, 0 Voix CONTRE, de mettre à jour la désignation des membres des commissions à main levée (à l'unanimité des présents).

2/Le Conseil Municipal est invité à mettre à jour les commissions permanentes du Conseil Municipal dans les conditions ci-dessous exposées :

INTITULE COMMISSION	MEMBRES
Urbanisme – Assainissement – Agriculture/Ruralité – Réseaux - Voirie	**Christophe HELBERT**, Pierre POUSSIN, Véronique LEROY, Jean-François CHÉNEDÉ, Alain BEAUMANOIR, Bruno PELLOIS, Elisabeth JAGOT.
Sécurité - Défense incendie et sécurité – Plan Communal de Sauvegarde (PCS)	**Christophe HELBERT**, Alain BEAUMANOIR, Jean-François CHÉNEDÉ.
Finances - Fiscalité	**Véronique LEROY**, Christophe HELBERT, Pierre POUSSIN, Miléna MARTIN, Alain BEAUMANOIR.

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_2_2026_86-DE

Cimetière communal	**Véronique LEROY**, Christophe HELBERT,
Bâtiments communaux et suivi de travaux – Transports et mobilités collectifs et douces (chemins pédestres et voies cyclables) -	**Pierre POUSSIN**, Patrice NOBLET, Elisabeth JAGOT, Jean-François CHÉNEDÉ.
Personnel communal	**Pierre POUSSIN**, Christophe HELBERT, Véronique LEROY, Stéphanie VILGICQUEL, Alain BEAUMANOIR.
Appels d'offres /Marchés publics	**Pierre POUSSIN,** Christophe HELBERT, Véronique LEROY, Alain BEAUMANOIR, Miléna MARTIN, Jean-François CHÉNEDÉ, Bruno PELLOIS, Elisabeth JAGOT.
Enfance – Jeunesse (vie scolaire et périscolaire)	**Stéphanie VILGICQUEL,** Patrice NOBLET, Camille LE BOULCH, Charlotte STROEYMEYT, Olyana THÉ.
Vie associative, culturelle et sportives – Loisirs – Solidarité (affaires sociales et familiales)	**Stéphanie VILGICQUEL,** Patrice NOBLET, Camille LE BOULCH, Charlotte STROEYMEYT, Olyana THÉ.
Communication	Véronique LEROY, Stéphanie VILGICQUEL, Camille LE BOULCH, Olyana THÉ.
Lien social et vie citoyenne – Convivialité / Cérémonies – Conseil Municipal des Jeunes	**Camille LE BOULCH,** Christophe HELBERT, Véronique LEROY, Stéphanie VILGICQUEL, Charlotte STROEYMEYT, Miléna MARTIN.
Environnement-nature, Cadre de vie, Transition énergétique et Climat	**Patrice NOBLET**, Christophe HELBERT, Alain BEAUMANOIR, Elisabeth JAGOT, Miléna MARTIN, Anthony GUIHÉNEUF.
Commission « Soutien à la vie économique »	**Pierre POUSSIN,** Christophe HELBERT, Véronique LEROY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION, 0 Voix CONTRE, valide la mise à jour des commissions et la désignation des Membres ci-dessus présentées.

Désignation d'un représentant « Biodiversité » auprès de l'ALEC suite démission d'un élu - *Délibération N°7/2026/76*

Rapporteur : Mme Clémence MORINIÈRE

Mme la Maire rappelle la démission de M. Matthieu FRANCO à la date du 26 mai 2026 et l'installation de M. Anthony GUIHÉNEUF en tant que conseiller municipal.

Par conséquent, Mme la Maire précise qu'il y a lieu de remplacer M. FRANCO Matthieu en tant que référent « Biodiversité » auprès de l'ALEC.

1/Mme la Maire rappelle que les membres sont désignés par vote à bulletin secret mais précise que le conseil municipal peut décider, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Par conséquent, Mme la Maire propose de voter la désignation du Membre remplaçant à main levée.

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_2_2026_86-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 14 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION, 0 Voix CONTRE, de désigner le membre à main levée (à l'unanimité des présents).

2/ Mme Miléna MARTIN propose sa candidature pour être désignée en tant qu'élue sur la thématique « Biodiviersité » auprès de l'ALEC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir désigne Mme Miléna MARTIN.

Mme la Maire est chargée de transmettre cette désignation à l'ALEC du Pays de Rennes.

Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS – Mise à jour suite démission d'un élu - *Délibération N°8/2026/77*

Rapporteur : Mme Clémence MORINIÈRE

Mme la Maire rappelle que le conseil municipal a fixé le 29 avril 2026 à 10 (dix) le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS de Saint Gondran pour la présente mandature soit 5 membres élus en son sein par le conseil municipal et 5 membres qui sont nommés par la Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation, ou de développement social dans la commune. Elle rappelle que le centre communal d'action sociale (CCAS) est présidé par le Maire. La Maire rappelle qu'elle en est Présidente de droit et qu'elle ne peut être élue sur une liste.

Mme la Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 29 avril 2026 enregistrée sous le N° 13/2026/61 portant sur l'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS et la démission de M. Matthieu FRANCO à la date du 26 mai 2026, membre élu du conseil d'administration du CCAS suivant liste unique élue le 29 avril 2026.

Au vu de l'article R123-9 du Code de l'action sociale et des familles et de la démission de M. FRANCO, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection pour les cinq (5) membres du Conseil d'administration dans les 2 mois suivant la démission.

Mme la Maire rappelle que les membres élus le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel à bulletin secret.

Vu les articles L123-6 et R123-8 du code de l'action sociale et des familles,

Après appel à candidature, la liste unique suivante a été présentée composée de :

- M. Christophe HELBERT
- Mme Olyana THÉ
- M. Patrice NOBLET
- Mme Camille LE BOULCH
- Mme Stéphanie VILGICQUEL

Il est procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants dont 2 procurations : 14

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_2_2026_86-DE

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 14

Ont été proclamés élus par 14 voix, membres du conseil d'administration, la liste unique composée de :

- M. Christophe HELBERT
- Mme Olyana THÉ
- M. Patrice NOBLET
- Mme Camille LE BOULCH
- Mme Stéphanie VILGICQUEL

Les Conseillers Municipaux suivants sont donc élus membres du Conseil d'Administration du CCAS de Saint Gondran : M. Christophe HELBERT, Mme Olyana THÉ, M. Patrice NOBLET, Mme Camille LE BOULCH et Mme Stéphanie VILGICQUEL.

Année scolaire 2026-2027 : Subvention communale aux familles dans le cadre des « Aides extra scolaires - *Délibération N°9/2026/78*

Rapporteur : Mme Stéphanie VILGICQUEL

Pour la précédente année scolaire 2025-2026, Mme VILGICQUEL rappelle les critères d'attribution définis en Conseil municipal du 27 juin 2025 pour le versement de la subvention communale forfaitaire « Aides extra scolaires » :

« Les activités extra scolaires sportives, culturelles, musicales…pratiquées par les enfants domiciliés sur la commune de 3 à 18 ans **(jour de la date anniversaire incluse)** ouvrent droit à une subvention communale plafonnée à hauteur de 23 €/enfant/année scolaire (une seule attribution par année scolaire) sur présentation d'un dossier complet déposé en mairie comprenant :

- Une licence ou adhésion acquittée, signée du responsable de la structure qui accueille l'enfant ou l'adolescent, mentionnant les nom et prénom de l'enfant ainsi que l'année scolaire de souscription.
- Une demande écrite sollicitant la subvention de la famille domiciliée sur le territoire communal et précisant le coût restant à la charge de la famille,
- Un RIB ».

Etant donné que le budget communal 2026 est déjà acté et que l'ensemble des structures scolaires et péri-scolaires n'ont pas encore été rencontrées, la commission communale réunie le 22 mai 2026, propose de prolonger les dispositifs d'aide communaux existants. La commission propose de continuer le travail sur la réflexion globale de la participation de la commune aux cantines, centres aérés – centres de loisirs, frais de sorties et de voyages scolaires et aides extra scolaires d'ici l'élaboration du budget 2027.

Par conséquent, Mme VILGICQUEL indique que la commission communale « Enfance et Jeunesse » propose, pour l'année scolaire 2026-2027 (1er septembre 2026 au 31 août 2027), de reconduire ladite aide aux enfants domiciliés exclusivement sur le territoire communal. En cas de garde alternée de l'enfant, la subvention sera proratisée pour moitié au(x) seul(s) parent(s) domicilié(s) sur la commune de Saint Gondran.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE :

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_2_2026_86-DE

↳ Valide la proposition susmentionnée de la commission.

↳ Valide le fait que les demandes de subventions soient REJETÉES si le dossier au complet n'est pas adressé en mairie au plus tard le 31 août 2027 pour l'année scolaire 2026-2027.

↳ S'engage à inscrire les crédits nécessaires, dépense imputée au budget principal, compte 65741 « ménages » du référentiel budgétaire et comptable M57.

↳ Il est rappelé que l'aide sera versée directement aux familles ayant adressé un dossier.

↳ Demande à Mme la Maire de prévoir les crédits nécessaires au Budget communal et l'autorise à signer tous documents en lien avec la présente délibération.

Années scolaire 2026-2027 : Subvention communale aux familles « Voyages scolaires avec hébergement » et « Sorties scolaires à la journée sans hébergement » - *Délibération N°10/2026/79*

Rapporteur : Mme Stéphanie VILGICQUEL

Etant donné que le budget communal 2026 est déjà acté et que l'ensemble des structures scolaires et péri-scolaires n'ont pas encore été rencontrées, la commission communale réunie le 22 mai 2026, propose de prolonger les dispositifs d'aide communaux existants. La commission propose de continuer le travail sur la réflexion globale de la participation de la commune aux cantines, centres aérés – centres de loisirs, frais de sorties et de voyages scolaires et aides extra scolaires d'ici l'élaboration du budget 2027."

La commission communale « Enfance – Jeunesse », propose, par conséquent, de reconduire l'attribution des subventions aux familles dans le cadre des « voyages scolaires avec hébergement » et « sorties scolaires à la journée sans hébergement » pour l'année scolaire 2026-2027 :

« Voyages scolaires avec hébergement » : Participation communale à raison de 15 % du montant restant à charge de la famille avec une aide plafonnée à 60.00 €/élève domicilié exclusivement ou en garde alternée sur la commune à raison d'une seule attribution par année scolaire.

« Sorties scolaires à la journée sans hébergement » : Participation communale à raison de 20 % du montant restant à charge de la famille sans aide plafonnée pour tout élève domicilié exclusivement ou en garde alternée sur la commune à raison d'une seule attribution par année scolaire.

Seuls les **« voyages scolaires avec hébergement »** et **« sorties scolaires à la journée sans hébergement »** effectués dans le cadre scolaire jusqu'en classe de terminale incluse seraient retenus sur présentation d'un dossier complet adressé en mairie comprenant :

↳ Une attestation de participation au voyage ou à la sortie complétée par la direction de l'établissement où est scolarisé l'enfant ou l'adolescent,

↳ Une demande écrite de la famille domiciliée sur le territoire communal sollicitant une subvention communale, le courrier indiquera le coût restant à la charge de la famille,

↳ Un RIB.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 14 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE :**

↳ Valide la proposition dans les conditions présentées ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_2_2026_86-DE

↳ Approuve le fait que le dossier de demande de subvention soit rejeté si le dossier complet n'est pas adressé en mairie au plus tard le 31 août de l'année civile qui suit la fin de l'année scolaire concernée soit le 31 août 2027 pour l'année scolaire 2026-2027.

↳ Il est rappelé que les deux aides sont cumulables sur la même année scolaire 2026-2027 et que les aides seront versées directement aux familles. En cas de garde alternée de l'enfant, la subvention sera proratisée pour moitié au(x) seul(s) parent(s) domicilié(s) sur la commune de Saint Gondran.

↳ S'engage à inscrire les crédits nécessaires, dépense imputée au budget principal, compte 65741 « ménages » du référentiel budgétaire et comptable M57.

↳ Donne pouvoir à Mme la Maire pour signer tous les documents liés à la présente délibération et inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Année scolaire 2026-2027 : Subvention attribuée aux familles dans le cadre des « Centres aérés – Centre de loisirs » - *Délibération N°11/2026/80*

Rapporteur : Mme Stéphanie VILGICQUEL

Mme VILGICQUEL rappelle les critères d'attribution du versement de la subvention « Centres Aérés-Centres de loisirs » tels que présentés ci-après pour l'année scolaire 2025-2026, critères définis en Conseil Municipal du 27 juin 2025 :

« Quel que soit le quotient Familial du foyer, l'attribution de la subvention communale est de :

• 1,50 € / demie journée de présence au sein du centre pour tout enfant domicilié sur la commune ;

• 3,00 € / journée de présence au sein du centre pour tout enfant domicilié sur la commune.

Etant donné que le budget communal 2026 est déjà acté et que l'ensemble des structures scolaires et péri-scolaires n'ont pas encore été rencontrées, la commission communale réunie le 22 mai 2026, propose de prolonger les dispositifs d'aide communaux existants. La commission propose de continuer le travail sur la réflexion globale de la participation de la commune aux cantines, centres aérés – centres de loisirs, frais de sorties et de voyages scolaires et aides extra scolaires d'ici l'élaboration du budget 2027."

Mme VILGICQUEL précise que la commission communale « Enfance-jeunesse » propose, par conséquent, pour l'année scolaire 2026-2027 (1er septembre 2026 au 31 août 2027), la reconduction de l'aide versée aux familles pour toutes inscriptions des enfants domiciliés sur le territoire communal dans les structures de type CLSH (Centres de loisirs – Centres aérés de Gévezé, Hédé-Bazouges, Tinténiac, AFEL de La Chapelle Chaussée,…) pour un montant à hauteur de :

• 1,50 € / demie journée de présence au sein du centre pour tout enfant domicilié sur la commune ;

• 3,00 € / journée de présence au sein du centre pour tout enfant domicilié sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **par 14 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE :**

↳ Valide la proposition susmentionnée à la condition qu'un dossier complet soit adressé en mairie comprenant :

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_2_2026_86-DE

* Une demande écrite de la famille domiciliée sur le territoire communal sollicitant la subvention communale,

* Les factures acquittées précisant le nombre de ½ journées ou de journées de présence au sein du centre et mentionnant les nom et prénom de l'enfant,

* Un RIB.

↳ Valide le fait que les demandes de subventions soient REJETÉES si le dossier au complet n'est pas adressé en mairie au plus tard le 31 décembre de l'année civile qui suit la fin de l'année scolaire concernée, soit le 31 décembre 2027 pour l'année scolaire 2026-2027.

↳ Rappelle que les aides seront versées directement aux familles sans condition de quotient familial et qu'aucune subvention ne sera versée aux centres de loisirs – centres aérés. En cas de garde alternée de l'enfant, la subvention sera proratisée pour moitié au(x) seul(s) parent(s) domicilié(s) sur la commune de Saint Gondran.

↳ Demande à Mme la Maire de prévoir les crédits nécessaires au budget principal et l'autorise à signer tous documents en lien avec la présente délibération.

Frais de restauration des enfants scolarisés au primaire (maternelle et élémentaire) Année scolaire 2026-2027 : Versement de la participation communale aux communes de scolarisation - *Délibération N°12/2026/81*

Rapporteur : Mme Stéphanie VILGICQUEL

Mme VILGICQUEL rappelle que seuls les Maires des communes de scolarisation sont compétents pour déterminer les tarifs de la restauration scolaire du primaire (maternelles et élémentaires). Ces tarifs sont librement fixés par les Conseils Municipaux des communes de scolarisation mais ne peuvent en aucun cas dépasser le prix de revient résultant de l'ensemble des charges pesant sur ce service.

Mme VILGICQUEL rappelle également :

- Que la commune de St Gondran participe aux frais de cantine depuis 2015 avec les communes de scolarisation avec ou sans conventionnement.
- Que les parents peuvent scolariser leurs enfants dans la commune de leur choix.
- Que les communes de scolarisation ne peuvent, en aucun cas, percevoir plus que le prix de revient d'un repas.

Etant donné que le budget communal 2026 est déjà acté et que l'ensemble des structures scolaires et péri-scolaires n'ont pas encore été rencontrées, la commission communale réunie le 22 mai 2026, propose de prolonger les dispositifs d'aide communaux existants. La commission propose de continuer le travail sur la réflexion globale de la participation de la commune aux cantines, centres aérés – centres de loisirs, frais de sorties et de voyages scolaires et aides extra scolaires d'ici l'élaboration du budget 2027."

Mme VILGICQUEL précise que la commission communale « Enfance – Jeunesse » propose, par conséquent, au Conseil Municipal :

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_2_2026_86-DE

- De continuer d'apporter une aide financière aux familles afin de diminuer leur charge restante bien que cette participation ne revête pas d'un caractère obligatoire. Il s'agit de répondre exclusivement à une préoccupation d'ordre social.

D'appliquer pour l'année scolaire 2026-2027 une participation communale plafonnée à 3 € maximum par repas, participation qui sera versée directement aux communes de scolarisation sur présentation d'un état de sommes à payer justifié par un état mentionnant le nombre de repas pris mensuellement par enfant. En cas de garde alternée, la participation sera proratisée pour moitié sur les communes respectives de domicile de l'enfant. Pour la facturation, le principe de rattachement à l'exercice est demandé. Les paniers repas ne seront pas pris en charge.

Après présentation du dossier par Mme VILGICQUEL et en après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE :

⇨ Valide la proposition de la commission suivant les termes susmentionnés.

⇨ Demande que toutes les communes de scolarisation connues soient informées de cette décision.

⇨ Autorise Mme la Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

Construction d'une salle multifonctions : Présentation de l'avancée du dossier et proposition de validation de l'esquisse en date du 16 février 2026 en vue de lancer la phase APS (Avant-Projet Sommaire)
Délibération N°13/2026/82

Rapporteur : Mme Clémence MORINIÈRE

Mme la Maire rappelle que les élus de la précédente municipalité ont reçu le 23 février 2026 la restitution de l'esquisse en date du 09 février 2026 fournie par l'Atelier L2 (cabinet retenu dans le cadre de la MOE pour la construction d'une salle multifonctions).

Mme la Maire rappelle que par délibération du 27 février 2026, les élus du conseil municipal avaient validé le volet architectural (description du rendu extérieur, organisation et distribution des espaces/pièces du bâtiment) qui répondait parfaitement à leurs attentes en termes d'usage et d'aspect du bâtiment. Toutefois, l'analyse approfondie du chiffrage présenté avait révélé un point de blocage car il ne correspondait pas aux attentes des Membres de la commission communale. De ce fait, il avait été demandé à la MOE de respecter scrupuleusement l'enveloppe budgétaire initiale avec un maintien des surfaces demandées au programme tout en conservant l'identité architecturale présentée. Par conséquent, les élus avaient demandé à l'Atelier L2 de revoir l'enveloppe budgétaire de l'esquisse tenant compte des observations ci-dessus mentionnées.

Mme la Maire précise que l'esquisse (estimation des travaux, aspect architectural avec l'organisation et la distribution des espaces, et le planning) ainsi que le mèl du cabinet L2 en date du 05 mars 2026 ont été présentés en groupe de travail en réunion du 27 avril 2026.

En l'absence de la réponse des services préfectoraux sur la demande de subvention DETR/DSIL 2026, Mme la Maire propose de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_2_2026_86-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE :

- **VALIDE** la proposition de report de Mme la Maire.
- **AUTORISE** Mme la Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

Communication : Nouvelle lettre d'infos bimestrielle – Publications sur facebook et sur l'application Intramuros – Fréquence du St GONDRAN Mag
Délibération N°14/2026/83

Rapporteur : Mme Clémence MORINIÈRE

1/La commission communication réunie le 02/06/2026 propose aux Membres du Conseil Municipal le lancement à partir du mois de juin 2026 d'une lettre d'information A4 recto-verso couleur qui serait distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune tous les mois dont l'intitulé serait « LE FIL DE L'EAU à SAINT-GONDRAN ». La maquette de la lettre d'informations est présentée à l'écran. Son impression serait effectuée en mairie.

La distribution s'effectuerait par zone (5 au total) par 3 conseillers municipaux identifiés par zone qui pourraient se relayer tous les trois mois pour effectuer sa distribution.

Cette lettre communiquerait les évènements à venir et points d'information importants à transmettre aux habitants. Il est proposé que chaque responsable de commissions envoie avant le 08 de chaque mois les infos qu'il aimerait faire paraître à la personne en charge de la mise en page finale de la lettre, pour parution de la lettre d'informations le 15 du mois.

2/Par ailleurs, Mme la Maire précise que la commission propose au Conseil Municipal de décider du maintien en semestriel de la fréquence de publication du bulletin « St-GONDRAN MAG » ou de la passer en publication annuelle.

Mme la Maire précise que des devis auprès d'autres prestataires graphiques pourront être demandés pour voir si les tarifs actuellement pratiqués par M. Leguérinel sont adaptés. La commission communale se réunira prochainement pour en échanger, c'est pourquoi, Mme la Maire propose de reporter ce point à une séance ultérieure.

3/Et enfin, Mme la Maire précise que les codes de la page facebook de la commune ont été récupérés. Concernant les publications à diffuser, la commission communale propose qu'elles soient automatiquement relayées depuis l'application Intra Muros. La commission propose qu'un référent IntraMuros soit désigné au sein de chaque association communale qui serait détenteur d'un accès de connexion et signerait une charte d'utilisation que la commission communale proposera, pour publication des évènements associatifs. La commune quant à elle, continuerait de publier les informations communales rappelant que la personne désignée référente est Mme la Maire, Mme Clémence MORINIÈRE. La commission propose que seules les informations se déroulant sur la commune soient publiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE :

- **VALIDE** l'intitulé de la nouvelle lettre d'information à savoir « LE FIL DE L'EAU à SAINT-GONDRAN » qui annule toutes décisions antérieures.

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_2_2026_86-DE

- **VALIDE** l'ensemble des propositions susmentionnées de la commission communale et décide de la fréquence annuelle de sortie du bulletin municipal « St-GONDRAN MAG ».

- **VALIDE** les zones de distribution des informations à distribuer sur le territoire communal, à savoir :

- Zone 1 : Olyana THÉ, Charlotte STROEYMEYT, Anthony GUIHÉNEUF, Jeanne- Marie GÉRARD.
- Zone 2 : Miléna MARTIN, Clémence MORINIÈRE, Camille LE BOULCH.
- Zone 3 : Patrice NOBLET, Alain BEAUMANOIR, Christophe HELBERT.
- Zone 4 : Bruno PELLOIS, Jean-François CHÉNEDÉ, Pierre POUSSIN.
- Zone 5 : Stéphanie VILGICQUEL, Elisabeth JAGOT, Véronique LEROY.

Questions diverses - *Délibération N°15/2026/84*

Rapporteur : Mme Clémence MORINIÈRE

⇨ Date du prochain conseil Municipal : Il sera fixé le mercredi 15 ou 22 juillet 2026 à 19h30. L'assemblée en prend acte.

⇨ Planification du calendrier prévisionnel des conseils municipaux 2026. Sont proposées les dates suivantes :

1) 15 ou 22 /07/2026 à 19h30
2) 30/09/2026 à 19h30
3) 04/11/2026 à 19h30
4) 02/12/2026 à 19h30

L'assemblée en prend acte et approuve ces dates et horaire susmentionnés.

⇨ URBANISME - Gestion du rond-point « Rue de la Lande Esnault / Lotissement le Logis » : Présentation du dossier par M. Christophe HELBERT qui propose d'abattre le sapin implanté « Rue de la lande Esnault » pour des raisons de sécurité (avant le rond-point sur la droite en venant de la « Rue de l'Église ») : Après débat, l'abattage est voté à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir.

⇨ URBANISME : M. Christophe HELBERT fait un retour sur les différentes demandes et RDV qui se sont déroulés depuis le dernier conseil municipal : L'assemblée en prend acte.

⇨ Commission Environnement : M. Patrice NOBLET et Mme Clémence MORINIERE font un retour des réunions qui se sont tenues jusqu'à présent.

⇨ Communication en interne : Mme la Maire demande que :

- les informations reçues en mairie type, directives informatives de la Préfecture, DDTM,…. Soient transmises par le secrétariat de mairie à Mme la Maire et ses Adjoints,
- Les informations reçues en mairie en lien avec la constitution des commissions, soient transmises suivant la thématique aux élus de la commission concernée,
- Les informations générales reçues de l'AMF, l'AMRF, l'ARIC,… soient transmises à l'ensemble des élus du Conseil Municipal. L'Assemblée en prend acte.

Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_2_2026_86-DE

⇨ Rencontre avec les associations communales : Mme VILGICQUEL informe l'assemblée qu'un café-rencontre se déroulera le samedi 27 juin 2026 à 9h30 dans la salle de la mairie et précise qu'elle diffusera les invitations à chaque Président d'association. La rencontre se fera en présence des élus de la commission concernée. Les autres élus du Conseil Municipal y sont également conviés. L'assemblée en prend acte.

⇨ Forum des associations et de l'artisanat 2026 : Mme VILGICQUEL informe l'assemblée qu'il se déroulerait probablement le vendredi 04 septembre 2026 de 18h00 à 20h00 à la salle polyvalente. L'assemblée en prend acte.

⇨ Remplacement du poste informatique à la bibliothèque municipale : Mme la Maire fait savoir que le 19 mai dernier le poste informatique a lâché et qu'il a fallu le remplacer. Un devis a été signé à la même date avec la SIPAC 35520 LA MEZIERE pour un montant TTC de 1 111.00 € comprenant un PC portable, chiffrage comprenant le clone de l'ancien de l'ancien PC vers le nouveau, un onduleur et l'installation des logiciels métiers. L'assemblée en prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Au registre des délibérations, suivent les signatures.

La Présidente,
Mme Clémence MORINIÈRE

La Secrétaire de séance,
Mme Camille LE BOULCH



Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_2_2026_86-DE